

Accueil > Textes non codifiés > Arrêté Ministériel

## **Arrêté ministériel n. 2022-145 du 23/03/2022 modifiant l'arrêté ministériel n° 2019-789 du 16 septembre 2019 fixant les conditions de délivrance de l'autorisation accordée aux exploitants de véhicules de location avec chauffeurs étrangers, modifié** (Journal de Monaco du 25 mars 2022).

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 1.720 du 4 juillet 2008 relative à la réglementation des taxis, des véhicules de remise, des véhicules de service de ville et des motos à la demande, modifiée ;

Vu l'[arrêté ministériel n° 2019-789 du 16 septembre 2019](#) fixant les conditions de délivrance de l'autorisation accordée aux exploitants de véhicules de location avec chauffeurs étrangers, modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 mars 2022 ;

**Article 1er .-** *(Voir l'article 5 de l'[arrêté ministériel n° 2019-789 du 16 septembre 2019](#) ).*

**Article 2 .-** *(Voir l'article 8 de l'[arrêté ministériel n° 2019-789 du 16 septembre 2019](#) ).*

**Article 3 .-** Le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.